

SOMMAIRE

DOSSIER

pour un développement durable des EI

P 1-2

EN BREF

l'actualité du réseau

P 2

REGARDS

premiers de la classe !

P 3

FOCUS SUR...

Social, solidaire, équitable et... exquis !

P 3



L'ESSENTIEL

généralement assemblés...

P 4

EN ACTES

dernières nouvelles de l'IAE

P 4

AGENDA

P 4

dossier

pour un Développement Durable des EI

« Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE), « Développement Durable » (2D), « Agenda 21 » : autant de concepts souvent mal connus des TPE et PME qui pensent, à tort, ne pas être concernées ou ne pas avoir les moyens ni financiers ni humains de l'être. Et pourtant, s'engager dans certaines démarches constitue un avantage concurrentiel certain en plus d'un investissement sûr pour l'avenir.

Le Développement Durable

Biodiversité exsangue, climats bouleversés, dérives éthiques, creusement des inégalités entre riches et pauvres, accès de plus en plus limité à l'eau, à la nourriture et aux soins pour une part grandissante des hommes : les modes de vie et de pensée dominants conduisent inéluctablement l'humanité au suicide.

Depuis bientôt 40 ans, inaudibles dans la cacophonie médiatique et stigmatisés par les marchands de bonheur, certains défendent l'idée que chaque structure humaine a une part de responsabilité dans la détérioration du monde, en particulier les entreprises. La communauté internationale finit par tendre l'oreille, et en 1992 se tient le Sommet de Rio qui, dans un programme d'action nommé « Agenda 21 », jette les bases du Développement Durable. Son objectif : « répondre aux besoins des générations présentes sans menacer la qualité de vie, voire la survie des générations à venir ». Pour ce faire, elle recommande de « limiter les impacts de l'homme sur la nature et d'assurer la paix sociale et la prospérité générale par un partage plus équitable des bénéfices du progrès. »

Le 2D est donc une approche récente, qui ne se limite pas à l'écologie mais milite pour un rééquilibrage entre l'économique, le social et l'environnemental.

La RSE :

Le concept de Développement Durable appliqué aux entreprises porte un nom : la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Entrer dans cette démarche est un acte volontaire. Cette implication dépasse le simple

Concrètement, il s'agit pour l'entreprise d'établir un plan d'action intégrant les valeurs du 2D. Ce projet, adapté à son marché, à sa taille et à son organisation, couvre plusieurs domaines d'action. Il peut s'agir par exemple de produire en consommant moins de ressources et d'énergie, et en réduisant le volume de déchets, de fabriquer des produits plus recyclables ou biodégradables, et dont l'utilisation pollue moins, de privilégier au quotidien certains matériaux (papier recyclable,...), de surveiller les consommations d'électricité ou d'eau. Mais la RSE couvre aussi en interne la politique sociale de l'entreprise, la santé, l'hygiène, la sécurité, l'égalité des chances, la politique d'investissement solidaire, etc.

En tant que telle, la RSE ne bénéficie pas d'une certification officielle, mais peut néanmoins se traduire via des indicateurs : cotation éthique ou sociale, normes ISO 9001 ou ISO 14001. Cependant, des critères d'action standardisés existent, comme le guide SD21000 édité par l'AFNOR et, à l'horizon 2008, la norme ISO 26000.

« Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le sien »
Jean-Jacques Rousseau

respect des normes et des lois ; elle amène les entreprises à se questionner sur ce qu'elles produisent et sur la façon dont elles le produisent, à réfléchir à l'impact de leur activité sur leur environnement au sens large, et sur leur « capital humain ». Cette Responsabilité Sociétale s'exerce envers le personnel de l'entreprise, ses clients ou fournisseurs, son voisinage géographique, etc.

(Suite page 2)

éditorial

un de chute...

Le vendredi 6 juillet, la Cour d'appel de Paris a jugé que le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) était contraire aux dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT), signées par la France et en vigueur depuis 1985. Les juges ont estimé excessif le délai de deux ans durant lequel un salarié embauché en CNE peut être licencié sans motivation - ce qui fait de la France le pays accordant aux employeurs la plus longue période d'essai d'Europe.

Juridiquement, le CNE existe toujours mais son avenir paraît bien sombre. D'autant que, d'après une étude DARES de mars 2007, seulement 8% des patrons signataires de l'un des 360'000 CNE n'auraient pas embauché si le CNE n'avait pas existé. Pour un outil présenté comme devant favoriser la relance de l'embauche, l'effet d'incitation est bien faible...

Si le CNE disparaît, il restera néanmoins toujours une trentaine de contrats de travail différents recensés dans le Code du Travail... Le dossier reste donc plus que jamais brûlant pour le gouvernement et les partenaires sociaux; de même, plus largement, que reste d'actualité la question de la place que nous, citoyens, voulons accorder au travail dans notre société. (Cf UREI Infos n° 13 & 14, consultables sur notre site.)

Au-delà, on peut également se féliciter de ce qu'une mesure adoptée sur ordonnance, donc sans passer par la validation du Parlement, organe représentatif du Peuple, soit ainsi invalidée par la Justice. La démocratie doit parfois savoir se contenter de victoires symboliques...

(Suite de la page 1)

POURQUOI CETTE DEMARCHE ?

La première des motivations est la conviction de dirigeants partageant les valeurs du 2D et de la RSE.

Mais l'enjeu est également stratégique et économique ; s'engager dès aujourd'hui dans la démarche RSE s'avère source de réels bénéfices pour l'entreprise.

En effet, sous la pression des ONG, des citoyens, des clients, et parfois même de ses propres actionnaires, l'entreprise tend à n'être plus jugée uniquement sur des critères financiers et économiques ; l'éthique entre désormais en ligne de compte dans le choix des consommateurs, en même temps qu'elle rassure les partenaires : banques, assurances, financeurs...

Ainsi, en anticipant l'inéluctable évolution des mentalités vers des préoccupations sociétales, une entreprise qui communique sur son engagement citoyen en retire immédiatement des bénéfices considérables en terme d'image, donc de marchés. Car depuis 1992 des Agendas 21 locaux se sont progressivement mis en place à travers le monde. En France, cinq cents collectivités territoriales auront le leur d'ici 2008, et le 2D est un axe prioritaire des contrats Etat-Régions. D'où l'intérêt pour une entreprise de se préparer dès maintenant à répondre aux exigences de collectivités de plus en plus regardantes sur ces questions.

Sans compter qu'une entreprise entrée dans la démarche de RSE est plus attractive pour les salariés. On y dialogue plus, on y partage des valeurs fortes qui engendrent fierté, motivation et... gains de productivité ! En s'interrogeant sur ses pratiques, l'entreprise est amenée à mettre en place des indicateurs de performances, à définir un programme, une méthode, une stratégie ; c'est parfois l'occasion repenser son organisation interne, ses produits, sa communication, sa philosophie ; bref, d'adopter une vision à moyen et long termes.

PAR OU COMMENCER ?

Question cruciale pour les PME, qui craignent n'avoir ni le temps ni les moyens d'entrer dans une démarche que, de plus, elles s'imaginent réservée aux grands groupes. Pour sensibiliser les EI sur ce thème, nous organiserons à la rentrée un «Jeudi de l'UREI». Si nous sentons un intérêt, nous réfléchirons à la mise en place de partenariats avec des structures spécialisées afin de permettre l'évaluation, l'accompagnement et la formation dans les EI désireuses de mettre la RSE en pratique.

Après tout, faire de l'insertion par l'économie, c'est déjà se placer dans une perspective de Développement Durable ; les EI auront tout à gagner à pousser la logique jusqu'au bout...

regards**PREMIERS DE LA CLASSE !**

Le 21 juin dernier avait lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris la soirée « Paris Créateur d'Emplois », en présence notamment de Bertrand Delanoë, maire de Paris, Anne Hidalgo, première adjointe, et Christian Sautter, adjoint au maire en charge du développement économique.

Quarante-six dirigeants d'entreprises ont été distingués pour leur action en faveur de l'emploi, ce dans quatre catégories différentes :

- Économie sociale et solidaire
- Commerce équitable
- Nouvelles technologies
- Métiers d'art.

A cette occasion, deux adhérents du réseau ont reçu la Médaille de la Ville de Paris : Christian Recht, directeur de *Pro-Insert* et Valérie Dupouy, directrice d'*Envie PSD*.

« Lors de la remise de la médaille, nous avons été présentés comme *Entreprises d'Insertion*. C'est une publicité et une reconnaissance formidables pour tout le réseau, souligne la vice-présidente de l'UREI-idf.

En effet, lors de la réception qui a suivi, des contacts se sont noués avec d'autres lauréats, intéressés par le modèle

économique et social porté par l'Entreprise d'Insertion.

« *Ca a donné des idées à certains* », avoue sans se faire prier Valérie Dupouy, qui par ailleurs confie qu'elle ne va pas manquer de communiquer autour de cette récompense (papier à lettres, site Internet, etc.)

Félicitations, donc, à *Envie PSD* et à *Pro-Insert*, dont les mérites désormais un peu plus reconnus saupoudrent d'éclats d'excellence leurs petits camarades du réseau.

A qui le tour ?...

en bref**CHANGEMENTS, MOUVEMENTS ET ÉVOLUTIONS...**

Le 15 juin dernier, l'AGE du CNEI a entériné la modification des statuts de la fédération et le 2 juillet, un nouveau Président a été élu. Bienvenue à Monsieur Laurent LAIK, directeur de l'entreprise LA VARAPE (région PACA).

Par ailleurs, le Conseil Fédéral a dégagé deux axes prioritaires de travail :

- Distinguer et affirmer politiquement la caractéristique particulière des E.I./EITT par rapport aux autres S.I.A.E.
- Faire évoluer la communication interne et externe du réseau.

Parallèlement, le CNEI a poursuivi les négociations avec la DGEFP concernant l'engagement de l'Etat sur les crédits dédiés aux EI dans les années à venir.

Après moult discussions et controverses, soulevées notamment au sujet de la consommation effective des postes, il semble se dégager un accord de principe pour poursuivre le développement de l'offre d'insertion (demande du CNEI : 5 000 postes supplémentaires sur 3 ans). La DGEFP souhaite en contrepartie de cet effort un plan d'optimisation des sorties vers l'emploi, de la lisibilité des parcours et de leur impact. Les négociations se poursuivent, sachant que ces axes de travail ne sont pas encore actés par le politique.

D'ores et déjà, un groupe de travail animé par la DGEFP étudie l'élaboration d'indicateurs de contexte, d'activité et de résultat qui permettraient d'évaluer la qualité de l'offre de services des SIAE et la réalisation des objectifs. Ces indicateurs seront introduits dans les conventions conclues entre les services de l'Etat et les EI.

Un chantier primordial pour l'avenir, sur lequel s'investissent pleinement le CNEI et les UREI.

RECENTRAGE DE L'ASI

Dans le cadre de la loi du 18 janvier 2005 de Cohésion sociale, la nouvelle circulaire du 15 mai 2007 repositionne le dispositif de l'appui social individualisé (ASI) sur les bénéficiaires des minima sociaux (API, ASS, AAH,...) qui ne bénéficient pas d'un accompagnement d'insertion, et sur les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le dispositif ASI, en tant qu'outil d'accompagnement global vers l'emploi insérant la dimension professionnelle et sociale, pourra être mobilisé à différentes étapes d'un parcours d'insertion quand d'autres mesures ne sont pas pertinentes ou ne répondent pas aux difficultés rencontrées.

Référence : *Circ.DGAS/PILE/PIA/DGEFP/MIP/2007/198 du 15 mai 2007*

focus sur...

social, solidaire, équitable et... exquis !

Pendant que nous continuons de militer pour que notre réseau se rapproche de celui, efficace, organisé et identifié, de l'Economie solidaire, un jeune gaillard de 25 ans est passé à l'acte en créant un « Salon de chocolat » sous forme d'Entreprise d'Insertion pratiquant le Commerce équitable. Exemple à suivre ?

Il décroche les ballons colorés du dernier anniversaire d'enfant fêté entre ses murs ornés de dessins qui, à coup sûr, laissent à penser que les « petits » tireront encore bien des fois leurs parents par la manche pour les entraîner vers des effluves auxquelles il est difficile de résister...

D'ailleurs une cliente entre, et l'on voit immédiatement qu'elle va rester un peu, qu'elle a envie de goûter, de sentir, d'en savoir plus. Guillaume Hermitte répond à ses questions, fait partager sa passion.

Il faut l'entendre parler, les yeux brillants, de ce virus cacao, contracté alors qu'étudiant à l'ESSEC il effectue deux stages en Amérique du Sud; il faut entendre son accent chanter un peu plus lorsqu'il évoque un « coup de foudre » à peine poussée la porte d'une chocolaterie au Mexique ! Il a su ce jour-là qu'il avait trouvé sa voie...

Devenu un véritable connaisseur capable, tel un œnologue, de différencier les crus en qualifiant leurs arômes, il jette aujourd'hui un regard amusé sur l'adolescent qu'il était, capable de vider son pot de *Nutella* en quelques coups de cuillères...

Aujourd'hui PUERTO CACAO, entreprise d'insertion, est un « salon de chocolat » situé au cœur d'un quartier animé et commerçant du 17^e arrondissement de Paris, rue de Tocqueville.

De la volonté d'un jeune homme conscient de ses responsabilités de citoyen, persuadé que l'on peut concilier éthique et activité économique, est née une entreprise au double impact social : « équitable » par la forme d'un commerce qui s'engage à payer aux producteurs locaux un « prix juste » pour leur cacao, « insérante » car elle emploie des personnes en difficulté. D'ailleurs Monica, la responsable de la boutique, est elle-même une ancienne salariée en insertion de La Table de Cana.

En effet, Guillaume travaille avec cette EI de Gennevilliers depuis 2005 et un stage dans leur structure, sollicité afin de se forger une expérience de terrain. Depuis, la collaboration se poursuit puisque LTDC travaille en amont une partie du chocolat ensuite vendu en boutique, chocolat lui-même fabriqué selon de strictes normes de qualité par une chocolaterie à partir de cacao en provenance du Vénézuéla.

Car Guillaume s'approvisionne directement auprès de petits producteurs, qu'il connaît personnellement, visite régulièrement, et soutient contre les aberrations des « lois du marché ». Pour ce faire, il leur garantit un prix minimum, pré finance ses commandes (à plus de 80% !), s'est engagé avec eux pour

au moins cinq ans et participe au développement de leurs outils de production via une ONG implantée localement.

Dans sa boutique, habillée de matériaux sains (bois, enduits de terre aux murs, carreaux de terre cuite au sol), de nombreuses photos et cartes géographiques permettent au client de voir l'origine du savoureux chocolat chaud qu'il déguste. Sait-il, la lèvre supérieure ombrée de mousse onctueuse, que plus de six siècles avant Jésus-Christ, les Mayas connaissaient déjà les vertus bienfaisantes et aphrodisiaques du « tchacahoua » ? Sait-il que, devenu « tchocoatl » dans l'empire Aztèque, ce breuvage divin était réservé aux hauts dignitaires ? Sait-il que le mot « chocolat » apparaît dans le dictionnaire français en 1680, et que ce n'est qu'en 1847 qu'est commercialisée la première tablette ?

Cent soixante ans plus tard, notre amateur de chocolat peut confectionner sa propre tablette à partir d'une liste de produits bio et équitables... Séduit, il conseillera certainement à ses proches de venir découvrir ce lieu magique où tous les sens sont sollicités; en effet, si le travail d'une attachée de presse au démarrage a permis de nombreuses parutions, le bouche à oreille a pris le relais, appuyé par une stratégie commerciale basée sur des liens de proximité : newsletter mensuelle, carte de fidélité, appartenance au réseau SOL, etc.

Mais si la jeune EI a aujourd'hui trouvé sa clientèle, tout ne fut pas toujours facile pour Guillaume Hermitte. De la levée de fonds à la recherche de locaux, il a fallu 18 mois, jalonnés de quelques obstacles qui eussent pu être décourageants pour quelqu'un de moins persévérant - ténacité nourrie par les encouragements d'un entourage familial dont il a hérité les valeurs citoyennes.

Guillaume retient de cette année et demie de gestation active quelques fructueuses rencontres dans les réseaux de l'IAE et de l'économie sociale et solidaire; il insiste en particulier sur l'engagement concret de certains financeurs solidaires, dont le soutien sans faille a permis à ce projet d'exister...

...et si l'on en croit l'heureux papa, il faut s'attendre dans les années à venir à voir pousser une fratrie de « salons de chocolat » arborant fièrement l'emblème Puerto Cacao ! Alors longue vie et... merci pour le chocolat !



FICHE TECHNIQUE

Choc'ethic est la SARL en assurant la promotion de la boutique **Puerto Cacao**, ainsi que la commercialisation des produits portant le même nom.

PUERTO CACAO / CHOC'ETHIC

53, rue de Tocqueville 75017 PARIS

Tél: 01 42 67 28 51

contact@puerto-cacao.fr - http://www.choc-ethic.fr

Directeur : Guillaume Hermitte

Encadrante technique : Monica Ardelean

1er conventionnement : juin 2006 - 2 ETP conventionnés en 2007

CA de la première année d'exploitation : 135'000 €

agenda

CDIAE

Paris : 18/10-14/12
 Seine et Marne : 10/07 - 16/10 (FDI)
 Yvelines : 13/07-21/09-19/10-16/11
 Essonne : pas d'information
 Hauts de Seine : 27/09-25/10-22/11
 Seine St Denis : pas d'information
 Val de Marne : 12/07
 Val d'Oise : pas d'information

UREI Île-de-France

Réunions d'information IAE et EI

(Ces réunions se tiennent dans nos locaux.
 Bulletin d'inscription sur notre site.)

Judi 27 septembre - 14h30-17h00
 Judi 25 octobre - 14h30-17h00
 Judi 22 novembre - 14h30-17h00
 Judi 20 décembre - 14h30-17h00

Formations CNEI

Le droit du travail dans les EI : des généralités aux spécificités
 [PARIS] 25-26-27 septembre

Comprendre les spécificités du métier d'encadrant technique
 [PAYS DE LA LOIRE]

2-3-4 octobre & 14-15 novembre
 [NORMANDIE]

7-8-9 novembre & 4-5 décembre
 [PARIS]

16-17-18 octobre & 20-21 novembre

Exercer efficacement la fonction de chargé d'insertion
 [MIDI-PYRENEES]

13-14-15 novembre & 4-5 décembre
 [PARIS]

16-17-18 octobre & 20-21 novembre

Chargés d'insertion : conduire un entretien, gérer un salarié difficile
 [NORMANDIE] 9-10-11 octobre

EITT - Règles juridiques et appréhension des relations contractuelles avec les entreprises et les intérimaires
 [PARIS] 9-10-11 octobre

Urei info

Directrice de la publication :
 Françoise DURRIEU

Ont participé à ce numéro :
 Nathalie Ducros, Catherine Lecuyer, Sonia Bitton, Erwan Larher
 Maquette : R1

UREI Île-de-France
 12, rue de la Lune
 75002 PARIS
 tél. : 01 42 36 02 35
 fax : 01 40 39 04 72
 e-mail : contact@urei-idf.org
 site : www.urei-idf.org

l'essentiel

généralement assemblés...

Ce fut une belle journée ensoleillée que celle du 14 juin dernier.

Petit à petit, des sourires connus se sont approchés du porche agréablement fleuri de l'Usine. Bonjour Patrick ! Salut Valérie ! Essentiellement des administrateurs ? Non, voici qu'arrive Danielle, puis Isabelle, suivie de près par notre commissaire aux comptes et Brigitte, passée depuis peu aux commandes d'une EI parisienne... Les effluves de café et de viennoiseries ont fini de guider nos pas à l'intérieur, où nous accueille notre hôte. Merci David !

Quelques minutes encore, quelques nouvelles. Et puis, non, il n'y aura personne d'autre... Et le quorum ? Atteint, grâce aux pouvoirs. L'AGO peut avoir lieu. Merci pour votre confiance, le résultat de l'exercice confirme que vous avez eu raison d'y croire.

Les échanges vont bon train. Les micros alternent de l'un à l'autre pour porter les débats sur les financements, la formation, les évolutions internes de la fédération... On aurait voulu plus de monde autour de cette table, entendre plus de voix sur ces sujets importants pour notre réseau. Mais c'est promis, on en reparlera !

Puis vient le moment d'élire les membres du CA : des administrateurs sortants, réélus, et un nouveau venu : André LACROIX, président du Relais Restaurant à Pantin. Aux conseillers fédéraux actuels s'ajoute un suppléant : Jean-Claude CORNELLY. L'AG du CNEI n'est pas loin !

Un petit apéro et on passe à table... Les langues se délient toujours mieux autour d'un bon repas. Que de choses à améliorer, que d'idées à développer et il suffit parfois de si peu !...

Alors, à l'année prochaine, on espère tous être plus nombreux.

Nouvelle composition du CA : F. DURRIEU, Présidente – V. DUPOUY, Vice Présidente – C. LE ROUX, Trésorier – JC CORNELLY, Trésorier Adjoint – R. ABDELAZIZ, Secrétaire général – P. BOURGUEIL, Secrétaire général adj. – S. MARET – L. GOMIS – S. MORICEAU – D. GIFFARD – P. BLAMOUTIER – A. LACROIX.

en actes

L'UREI ET LE MICRO CRÉDIT SOCIAL

Le Fonds de cohésion sociale a été créé par la loi du 18 janvier 2005 et donné en gestion à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), dans le but de garantir des prêts bancaires, notamment dans le domaine des « micro crédits professionnels » et des « micro crédits sociaux ».

Un micro crédit social est un prêt accordé à une personne physique à faibles revenus, habituellement exclue du système bancaire traditionnel, pour financer des projets visant à favoriser son insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.

Ainsi, dans le domaine du logement, il pourra financer une caution locative, ou des frais d'agence ; autres exemples de dépenses couvertes par le micro crédit social : le permis de conduire, l'achat d'équipement familial, de lunettes, le remboursement de frais dentaires, etc.

Parce que les entreprises du réseau connaissent bien cette population financièrement fragile, l'UREI Île-de-France a engagé depuis quelques mois une réflexion et des échanges avec la CDC et le Crédit Coopératif, dans le but de devenir réseau prescripteur et accompagnateur pour le micro crédit social.

La déléguée régionale présentera courant juillet à l'ensemble du conseil d'administration de l'UREI le détail des procédures de lancement et de gestion du micro crédit social.

En cas de validation de cette initiative expérimentale par le CA, et après la signature d'une charte liant la fédération régionale, la CDC et le Crédit Coopératif, nous vous informerons précisément du contenu et des règles de fonctionnement de cet outil, dont vous pourrez vous saisir au service de la réinsertion sociale et professionnelle des publics que vous accompagnez.

LE MEMENTO DU PORTEUR DE PROJET

Des mois de travail pour élaborer tant le fond que la forme, puis l'apport de regards et avis extérieurs avant les derniers doutes : l'outil sera-t-il à la hauteur de ses ambitions ?...

Format 15x21, quarante-huit pages, reliure à spirales : le bébé se présente bien. Au sommaire, (presque) tout ce que doit savoir un porteur de projet avant de se lancer dans la création d'une Entreprise d'Insertion. Bien sûr, il est impossible d'être exhaustif mais notre petit guide vient compléter un dispositif d'accompagnement progressif, de la réunion d'information mensuelle animée par Catherine Lecuyer au suivi individualisé réalisé en binômes par deux de nos permanents, épaulés par Laurent Brisset et Bernard Chabert, nos deux bénévoles. Pour tout renseignement sur le « Mémento du porteur de projet » n'hésitez pas à nous contacter !